

Paris, le 8 mars 2016

▪ **AUX UNIONS DEPARTEMENTALES**
▪ **AUX FEDERATIONS NATIONALES**

JCM/AAA

Circulaire n° 054-2016

Secteur : **Marche générale de l'organisation**Objet : **Délégation FO à Matignon et commentaires FO sur le projet de loi travail**

Cher(e)s Camarades,

Une délégation FORCE OUVRIERE s'est rendue à Matignon lundi dans le cadre des consultations menées par le Premier Ministre sur le projet de loi El KHOMRI.

Jean-Claude MAILLY était accompagné de Marie-Alice MEDEUF-ANDRIEU, Pascal PAVAGEAU, Didier PORTE, assistés de Cristelle GILLARD.

Le Premier Ministre, quant à lui, était entouré des Ministres Myriam El KHOMRI et Emmanuel MACRON en présence des membres de cabinet des ministres et des conseillers sociaux de Matignon et de l'Elysée.

Le Premier Ministre a rappelé en préalable à la fois le nouveau calendrier (le report de la présentation du projet de loi en Conseil des Ministres au 24 mars et la réunion de l'ensemble des interlocuteurs sociaux à Matignon le 14 mars) ainsi que l'état d'esprit dans lequel se trouve actuellement le gouvernement à savoir « de répondre à une série d'incompréhensions, de désaccords et à modifier le texte ».

Jean-Claude MAILLY a rappelé à son tour le problème, à la fois de forme, sur la méthode de concertation et de fond, soulignant l'opposition de FORCE OUVRIERE à la philosophie générale du texte à savoir : primauté de l'accord d'entreprise, remise en cause de la hiérarchie des normes, articulation loi et négociation collective, etc ...

Il a souligné que dans d'autres pays tels que l'Espagne et le Portugal la décentralisation du niveau de négociation avait eu pour conséquence à la fois une forte diminution du nombre d'accords quel que soit le niveau (branche et entreprise) mais aussi une diminution du nombre de salariés couverts conventionnellement.

FORCE OUVRIERE a ensuite évoqué une série d'exemples de dispositions issues du projet de loi illustrant cette philosophie (astreintes, heures supplémentaires, durée maximale, modulation sur trois ans, accord de préservation et développement, élargissement des motifs de licenciement économique, barème d'indemnités prud'homale, médecine du travail, etc...). Exemples sur lesquels FORCE OUVRIERE a tenu à attirer l'attention du gouvernement.

Sur le référendum, FORCE OUVRIERE l'a qualifié « d'erreur monumentale » et a rappelé son opposition à une telle disposition qui vient d'une part contourner les organisations syndicales et remettre en cause la négociation collective sans compter le désordre et le climat tendu dans les entreprises avec la mise en place d'un référendum pour valider un accord.

C'est, en effet, avec ce projet de loi une remise en cause profonde de la négociation collective : notamment avec le recours au référendum mais aussi le recours possible au mandatement, les assouplissements des règles de révision, la réduction des avantages individuels acquis, la faculté des accords de groupe de réviser des accords d'entreprise, la périodicité des négociations obligatoires, etc.

FORCE OUVRIERE a prévenu également le gouvernement que sur le CPA, en cas de dénaturation de la position commune, difficilement et âprement négociée notamment avec le rôle moteur de FORCE OUVRIERE, elle pourrait envisager de retirer sa signature, il ne s'agit pas en effet pour notre organisation de faire du CPA une usine à gaz en y intégrant notamment le CET au détriment de la formation.

En bref, cette rencontre a permis d'acter le désaccord de fond sur ce texte de manière directe. FORCE OUVRIERE a rappelé sa demande de suspension du texte ce qui signifie de remettre à plat, mais sans date, et de redémarrer la concertation. Le Premier Ministre a répondu que le report était une suspension, ce qu'a contesté FORCE OUVRIERE.

Le Premier Ministre a à deux reprises indiqué que « le retrait c'est non » mais envisage d'avancer sur des modifications éventuelles qui porteraient sur :

- le niveau supplétif notamment en ce qui concerne le temps de travail ;
- les décisions unilatérales/PME ;
- sur le plafonnement des indemnités prud'homales ;
- les motifs de licenciement économique ...

Il se dit prêt à avancer, améliorer et modifier voire changer ce qui doit l'être. Il a rappelé les échéances à savoir le 14 et le 24 mars. Et le fait que le gouvernement serait « attentif » à ce qui se passera le 9 mars.

Pour sa part, FORCE OUVRIERE a indiqué que si il n'y avait pas de suspension, c'est-à-dire d'abandon de calendrier, c'est donc le retrait et le bras de fer qui commence.

C'est pourquoi mes camarades, la journée du 9 mars doit constituer une première étape dans la mobilisation et doit être un préalable à notre journée de grève et de manifestations du 31 mars.

Quand on mène un combat, on met tout en œuvre pour le gagner.

Vous trouverez l'ensemble des commentaires de FORCE OUVRIERE sur le projet de loi, en pièce jointe.

Amitiés syndicalistes.

Jean-Claude MAILLY
Secrétaire général